



## Fin de cdd et renouvellement

Par **titepus49**, le **04/05/2011** à **10:21**

Bonjour,

Je travaille depuis plus d'un an dans un hôpital. Mes CDD sont d'une durée de 3 mois, renouvelés.

Si mon contrat arrive à sa fin et qu'on me propose un renouvellement de celui-ci et que je refuse, aurai-je le droit au chômage?

Je précise que mon ami travaille en CDI dans un autre département et je souhaite le rejoindre.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Cornil**, le **08/05/2011** à **16:54**

Bonsoir "titepus"

Tout dépend de savoir si tu cotises aux ASSEDIC.

En secteur privé, un refus de renouvellement d'un CDD, même non motivé, ne fait pas obstacle à l'indemnisation chômage

En secteur public, généralement il n'y a pas de cotisations ASSEDIC, l'employeur public assurant lui-même l'éventuelle indemnisation chômage. Et dans ce cadre, la justice administrative compétente (Conseil D'etat) estime par contre qu'un refus de renouvellement

non motivé par des raisons familiales impérieuses est une perte volontaire d'emploi et n'ouvre pas droit à indemnisation.

Pour que ton refus de renouvellement soit considéré comme motivé, au motif de rejoindre ton ami, il faudrait que vous vous paciez dans un délai de 2 mois avant ou après la fin de ce CDD.

Bon courage et "mazel tov" peut-être.